



N°2024-D-045

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX

Séance du 25 juillet 2024

**Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 17 juillet 2024.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Cédric Guého

**Absents** : Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Claude Blondon)  
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)

M. Jean-Marc Buttard a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

---

**Contrat de partenariat PASS HMV**

---

M. le Maire informe le Conseil que par délégation de la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise, l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise s'est vu confier la responsabilité de développer le tourisme sur ledit territoire, regroupant les stations et les communes de Valfréjus, La Norma, Aussois, Val Cenis, Bessans et Bonneval sur Arc.

A ce titre et conformément à ses statuts, HMVT assure diverses missions dont la commercialisation de prestations de services touristiques. Dans le cadre de cette activité et afin de dynamiser la fréquentation estivale du territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT a entrepris le développement et la commercialisation d'un forfait multi-activités, dénommé « Pass activités HMV ».

Ce « Pass activités HMV » permet aux vacanciers et/ou résidents du territoire de Haute Maurienne Vanoise de pratiquer diverses activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire précité moyennant un coût réduit. Dans cette perspective et afin de valoriser les activités de loisirs, sportives et culturelles sur le territoire de la Haute Maurienne Vanoise, HMVT propose aux prestataires partenaires du « Pass activités HMV » de participer à l'opération pour leur permettre de se faire connaître et se développer.

Dans ce contexte, le Fort de la Redoute Marie-Thérèse s'est déclaré intéressé pour être partenaire de l'opération « Pass activités HMV » en proposant 10% de réduction à l'entrée du fort et des escape game.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer la convention de partenariat PASS HMV.

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 073-217300268-20240726-2024D045-DE



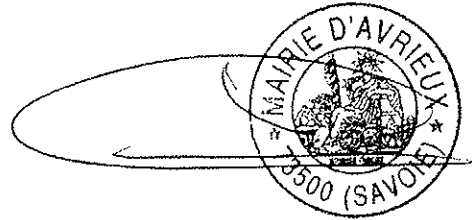
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat PASS HMV.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD



Envoyé en préfecture le 26/07/2024  
Reçu en préfecture le 26/07/2024  
Publié le  
ID : 073-217300268-20240726-20240644-DE

73026  
Code INSEE

COMMUNE D'AVRIEUX - BUDGET COMMUNAL  
Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal 20240044

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice 10  
Nombre de membres présents 8  
Nombre de suffrages exprimés 10  
VOTES : Contre 0 Pour 10  
Date de convocation : 17/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 25/07/2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Marc BUTTARD, Maire.

Objet : AVANCES SUR LES MARCHES DE TRAVAUX

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Constructions		67 022.10 €
D 2315 : Install. matériel et outill. technique		27 991.14 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>95 013.24 €</b>
R 238 : Avances commandes immo corporelles		95 013.24 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>95 013.24 €</b>

Signataires : BUTTARD Jean-Marc  
GUEHO CEDRIC

Certifié exécutoire par Jean-Marc BUTTARD, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/07/2024 et de la publication le 26/07/2024.

A AVRIEUX, le 25/07/2024.

ont signé les membres présents  
pour extrait conforme  
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

2024 D 043

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 10  
 Nombre de membres présents 8  
 Nombre de suffrages exprimés 10  
 VOTES : Contre 0 Pour 10  
 Date de convocation : 17/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 25 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de BUTTARD Jean Marc, Maire.

Objet : virement de credit - achat ordinateur

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2183 : Matériel de bureau et info.		800.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>800.00 €</b>
D 2315 : immos en cours-inst.techn.	800.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>800.00 €</b>	

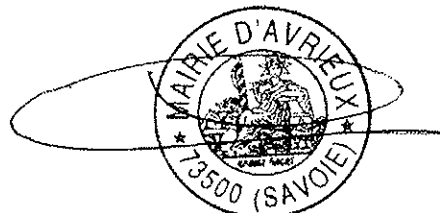
Signataires :

BELLISSAND Christine
BLONDON Jean Claude
BLONDON Marie Annick
BUTTARD Jean-Marc
GUEHO Cedric
GUIGUET Mellissa
KEMPF Adrien
ROBIN Pascal
SACCHI Christian
SACCHI Fabienne

Certifié exécutoire par BUTTARD Jean Marc, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/07/2024 et de la publication le 26/07/2024.

A Avrieux, le 25/07/2024.

ont signé les membres présents  
 pour extrait conforme  
 Le Maire



Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le



ID : 073-217300268-20240726-20240043-DE

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

France  
Loisirs

ID : 073-217300268-20240726-2024D042-DE



N°2024-D-042

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 25 juillet 2024

**NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10**

**PRESENTS : 8**

**VOTANTS : 10**

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 17 juillet 2024.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Cédric Guého

**Absents** : Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Claude Blondon)  
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)

M. Jean-Marc Buttard a été désigné secrétaire de séance.

---

**ETAT D'ASSIETTE 2025 ONF**

---

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en **2025** en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2025** présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue d'oc Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesurée)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
O 1	IRR	1435	21,1	2023	2025	Bois mitrillé. Attente anneau				<input checked="" type="checkbox"/>		
M	IRR	784	14	2025	2026	pas de câbliste						
I	IRR	360	5	2024	2026	Débardage par câble. Pas d'entreprise disponible						
A	IRR	360	5	2024	2026	Débardage par câble. Pas d'entreprise disponible						
K	IRR	80	1	2021	2025	Bois mitrillé. Prévoir détection				<input checked="" type="checkbox"/>		
Q	IRR	359	3,4	2021	2025	Bois mitrillé. Prévoir détection				<input checked="" type="checkbox"/>		
L	IRR	400	5	2021	2025	Bois mitrillé. Prévoir détection				<input checked="" type="checkbox"/>		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

**Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure**

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

**Gestion des produits accidentels ou sanitaires**

Le conseil municipal autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2025 (bois scolytés, frênes chalarosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...)

Pour ces produits, la commune autorise l'ONF à commercialiser ces bois prioritairement en bois façonnés.

**Mode de délivrance des bois d'affouages**

- Délivrance des bois **après façonnage OUI**
- Délivrance des bois **sur pied NON**

**Ventes de bois aux particuliers**

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Dans les lots prévus en 2025 pour la vente sur pied à des particuliers, certains pourront présenter les risques suivants :

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

Berger  
Levrain

ID : 073-217300268-20240726-2024D042-DE

- présence de tiges de classe de diamètre supérieure ou égale à 45 cm,
- présence de tiges encrouées, enchevêtrées, partiellement déracinées ou sèches, dans les produits désignés,
- quantités importantes de bois secs ou chablis et arbres encroués à proximité immédiate des zones d'intervention,
- pente importante ou présence de blocs instables,
- proximité immédiate d'ouvrages, d'habitations ou de routes (bois à câbler et/ou mise en place de mesures spécifiques – DICT, interruption de circulation, nacelle),
- autres risques excessifs : proximité de cours d'eau.

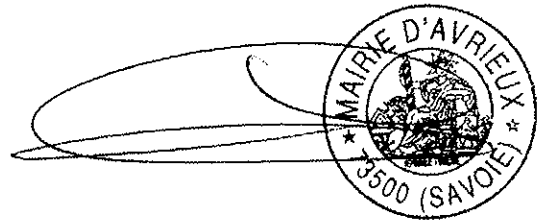
L'ONF souligne le danger qui existe à laisser des particuliers non formés exploiter eux-mêmes ces bois, notamment des arbres dépérissants.

**Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente**, notamment pour signer toute pièce relative à la vente des coupes de produits sanitaires ou accidentels désignés par l'ONF.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD





Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

Service  
Levraut

ID : 073-217300268-20240726-2024D042-DE

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 073-217300268-20240726-2024D041-DE



N°2024-D-041

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 25 juillet 2024

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 17 juillet 2024.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Cédric Guého

**Absents** : Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Claude Blondon)  
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)

M. Jean-Marc Buttard a été désigné secrétaire de séance.

---

**Mission de conseil et d'assistance à la consultation du marché des assurances**

---

M. le Maire informe les membres du Conseil que les contrats d'assurance arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Il convient de relancer une consultation et pour ce faire, il est nécessaire de passer par la procédure du marché adapté.

Afin de réaliser cette consultation, il convient de mandater une entreprise pour réaliser la mission d'accompagnement pour lancer la consultation du marché des assurances.

M. le Maire donne lecture des différents devis proposés.

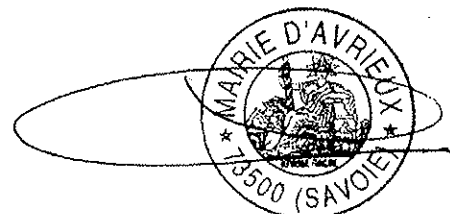
**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de valider la proposition de SIGMA RISK pour un montant de 2 280 € TTC.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD



Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le



ID : 073-217300268-20240726-2024D041-DE



N°2024-D-040

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 25 juillet 2024

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

**Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 17 juillet 2024.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Fabienne Sacchi - Pascal Robin - Cédric Guého

**Absents** : Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Claude Blondon)  
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)

M. Jean-Marc Buttard a été désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols**

---

M. le Maire informe les membres du Conseil du souhait du gouvernement, dans sa loi Climat et Résilience du 22 août 2021, d'arrêter l'artificialisation des sols d'ici 2050.

Les nouvelles dispositions législatives issues de la loi prévoient, pour les territoires couverts par un PLU, PLUi ou une carte communale, de mesurer et de communiquer régulièrement sur le rythme de l'artificialisation des sols, afin de suivre la trajectoire de sa réduction et de la planifier. Ainsi, M. le Maire doit présenter un rapport triennal sur l'artificialisation des sols, qui doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 22 août 2024.

M. le Maire présente le rapport établi par ses soins aux membres du Conseil.

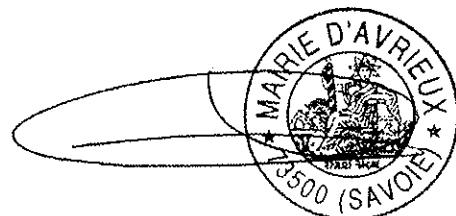
**Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de valider le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD



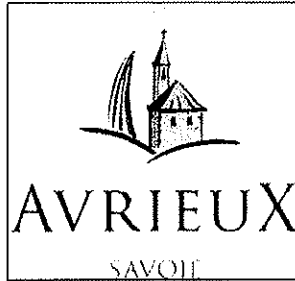
Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le



ID : 073-217300268-20240726-2024D040-DE



N°2024-D-039

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

Séance du 25 juillet 2024

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 10

VOTANTS : 7

POUR : 10

CONTRE : 0

**Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 17 juillet 2024.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon  
- Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Pascal Robin - Cédric Guého

**Absents** : Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Claude Blondon)  
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi) jusqu'à 19h30

M. Jean-Marc Buttard a été désigné secrétaire de séance.

---

**INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET  
DES JOURS FERIES**

---

**Le Conseil Municipal,**

**Sur rapport de M. le Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** l'arrêté du 19 août 1975 instituant une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux,

**Vu** l'arrêté du 31 décembre 1992 fixant une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial du 11 juillet 2024.

**Considérant** que le cycle de travail des agents relevant du service du patrimoine impose un travail le dimanche et parfois même les jours fériés,

Afin de compenser cette sujétion particulière, M. le Maire propose d'accorder l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant horaire de 0,74 euros aux agents suivants :

- Un agent du patrimoine, titulaire : adjoint territorial du patrimoine

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 073-217300268-20240726-2024D0039-DE

Service  
Contrat

- Un agent du patrimoine, contractuel : adjoint du patrimoine

L'indemnité sera perçue dès lors qu'un agent effectue un service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de son cycle de travail.

L'indemnité sera versée mensuellement sur la paie du mois suivant la réalisation des heures de dimanche et jour férié.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** l'instauration de l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés selon les modalités prévues ci-avant.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 01 août 2024
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Fait à AVRIEUX le jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD





N°2024-D-038

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 25 juillet 2024**

**Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 17 juillet 2024.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Pascal Robin - Cédric Guého

**Absents** : Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Claude Blondon)  
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi) jusqu'à 19h30

M. Jean-Marc Buttard a été désigné secrétaire de séance.

NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10

PRESENTS : 10

VOTANTS : 7

POUR : 10

CONTRE : 0

**CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET  
SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE (AVANCEMENT DE GRADE)**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique a réussi un examen professionnel lui permettant de réunir les conditions pour être promu au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Vu** l'arrêté n° 2021-A-054 en date du 13 juillet 2021 fixant les lignes directrices de gestion,

**Vu** la réussite de l'agent à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**Considérant** le tableau des emplois,

**Considérant** la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial en raison de la création de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour permettre la nomination de l'agent concerné,



**Le Maire propose à l'assemblée,**

- la **création** d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la **suppression** d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/08/2024,

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL,

Grade : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL,

Grade : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

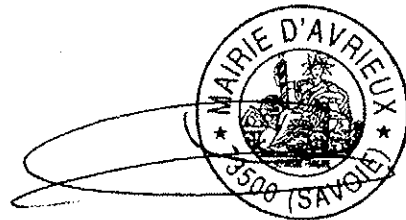
**DECIDE :**

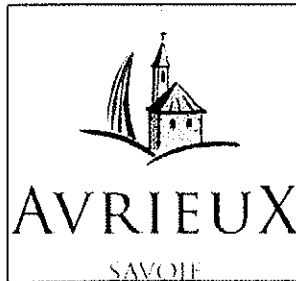
- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et qui seront inscrits au budget 2024

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD





N°2024-D-037

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 25 juillet 2024**

**NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10**

**PRESENTS : 7**

**VOTANTS : 10**

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 17 juillet 2024.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon - Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi - Pascal Robin - Cédric Guého

**Absents** : Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Claude Blondon)  
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi) jusqu'à 19h30

M. Jean-Marc Buttard a été désigné secrétaire de séance.

---

**CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI  
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE PREMIERE CLASSE (PROMOTION  
INTERNE)**

---

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre une nomination suite à promotion interne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent de la collectivité titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est inscrit sur liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2024,

**Considérant** le tableau des emplois,

**Considérant** la nécessité de créer l'emploi d'agent de maîtrise, pour permettre la nomination de l'agent concerné,

**Considérant** que dans la mesure où l'agent assure depuis au moins deux ans des services publics effectifs dans un emploi de même nature et est, à ce titre, dispensé de l'accomplissement de la période de stage, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- la **création** d'un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet,
- la **suppression** d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/08/2024,

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL,

Grade : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

Filière : TECHNIQUE,

Cadre d'emploi : AGENT DE MAITRISE,

Grade : AGENT DE MAITRISE :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

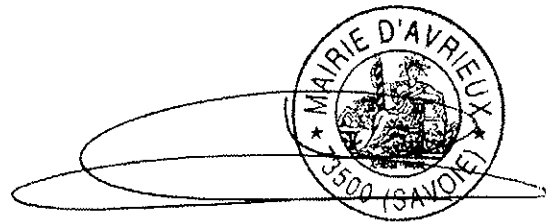
- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et seront inscrits au budget 2024

Fait à AVRIEUX le jour, mois, an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD





N°2024-D-036

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVRIEUX**

**Séance du 25 juillet 2024**

**NOMBRE DE  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 10**

**PRESENTS : 7**

**VOTANTS : 10**

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-quatre, à 18 h 30**

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Buttard, Maire

La convocation a été envoyée en date du 17 juillet 2024.

**Présents** : Christine Bellissand - Jean-Claude Blondon - Marie-Annick Blondon  
- Jean-Marc Buttard - Christian Sacchi – Pascal Robin – Cédric Guého

**Absents** : Mellissa Guiguet (procuration à Jean-Claude Blondon)  
Adrien Kempf (procuration à Marie-Annick Blondon)  
Fabienne Sacchi (procuration à Christian Sacchi) jusqu'à 19h30

M. Jean-Marc Buttard a été désigné secrétaire de séance.

**MODALITES DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR LE FONDEMENT  
DE L'ARTICLE L 332-8, 3° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**Modalités de recrutement sur le poste d'ATSEM suite à la mise en disponibilité de  
l'agent**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de pourvoir l'emploi d'ATSEM, relevant du grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, créé par délibération du 18 juin 2018 et vacant à partir du 01/09/2024.

Ce poste comprend pour l'essentiel les missions principales suivantes :

- Apporter aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants
- Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants
- Participer aux événements de l'année scolaire
- Accompagner les enfants dans le bus scolaire

En application de l'article L 313-4 du code général de la fonction publique, la collectivité a effectué la publicité adéquate de la vacance de ce poste, en date du 16 mai 2024.

Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, il convient toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, de prévoir la possibilité qu'il soit pourvu par un agent contractuel.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de préciser les conditions de ce recrutement.

**En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié **relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,**

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 **relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,**

**VU** la délibération n°20218D058 du 18 juin 2018 portant création de l'emploi de d'ATSEM principal de première classe,

**VU** la délibération n°2020D069 du 24 septembre 2020 portant aménagement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable aux agents de la collectivité,

**VU** la déclaration de vacance de poste effectuée le 16 mai 2024.

**DECIDE** que :

- ce recrutement pourra intervenir en application de l'article L 332-8, 3° du code général de la fonction publique susvisé, pour une durée de maximum 3 ans, renouvelable par décision expresse, qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper tous les emplois permanents, dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 15 000 habitants,
- le candidat retenu devra être titulaire au minimum d'un diplôme CAP petite enfance, et justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine,
- la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi qui relève du groupe de fonction, conformément à la délibération du 24 septembre 2020 susvisée.

**DIT**

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait à AVRIEUX les jour, mois, an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc BUTTARD

Le Maire,  
Jean-Marc BUTTARD

